

## Foyers d'Herpèsviroses type 1 (HVE1)

### *Communiqué de presse – 31/03/2021*

La cellule de crise\* du RESPE s'est réunie pour la quatrième fois le 29 mars dans le cadre des foyers d'herpèsvirose de type 1 (HVE1 – rhinopneumonie) confirmés en Espagne et dans plusieurs départements en France en lien épidémiologique avec les foyers espagnols. Cette réunion a réalisé un bilan de la situation en France et en Europe et mené les premiers échanges sur les conditions de reprise des rassemblements internationaux et nationaux.

#### Bilan de la situation

**En Europe**, 11 pays sont touchés. France mise à part, **on comptabilise à ce jour 54 foyers, dont 31 (57%)** déclarés en lien avec les CSI espagnols et 18 chevaux sont morts ou ont été euthanasiés.

**Sur les 180 chevaux bloqués à Valence le 20/02**, nombreux sont maintenant ceux qui au terme de leur quarantaine, ont regagné leur pays d'origine.

**Sur les 24 chevaux français consignés à Valence selon le protocole sanitaire établi entre les ministères français et espagnol sur proposition de la FFE**, un dernier termine sa convalescence et sa quarantaine à Valence et va être rapatrié cette semaine. Pour les chevaux rentrés en France et stationnés en quarantaine au Parc Equestre Fédéral, 10 sont retournés dans leurs écuries après leur dernier test négatif et sur les 13 restants, 5 autres devraient pouvoir les suivre d'ici à la fin de semaine.

**En France**, le comptage s'avère plus complexe ces dernières semaines ; on enregistre en effet des déclarations a posteriori ou pour lesquelles le lien avec l'Espagne n'est pas précisé, ce qui demande de mener une enquête pour s'assurer s'il en existe un ou non mais aussi d'identifier si les mesures de prévention, en particulier de l'isolement de l'animal et de la structure ont été mises en œuvre.

A ce jour, sont comptabilisés **sur le territoire national, 37 foyers, symptomatiques, dont 25 (67%) en lien avec les CSI espagnols**, soit une proportion un peu plus élevée que pour le reste de l'Europe. Celle-ci peut s'expliquer de 2 manières, d'une part, par le nombre important de chevaux français présents sur ces concours (30% de chevaux français dans les participants au CSI de Valence par exemple) et d'autre part, par l'incitation à la déclaration et la recherche

systematique d'un lien avec les CSI pour toute déclaration ; ce qui n'a pas toujours été le cas dans d'autres pays européens.

Les **25 foyers** confirmés dans des écuries de chevaux rentrant d'Espagne se situent dans **14 départements** : Bouches du Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Corrèze, Gironde, Haute-Garonne, Haute-Savoie, Hérault, Indre et Loire, Manche, Pyrénées Atlantiques, Seine-et-Marne, Val d'Oise et Yonne.

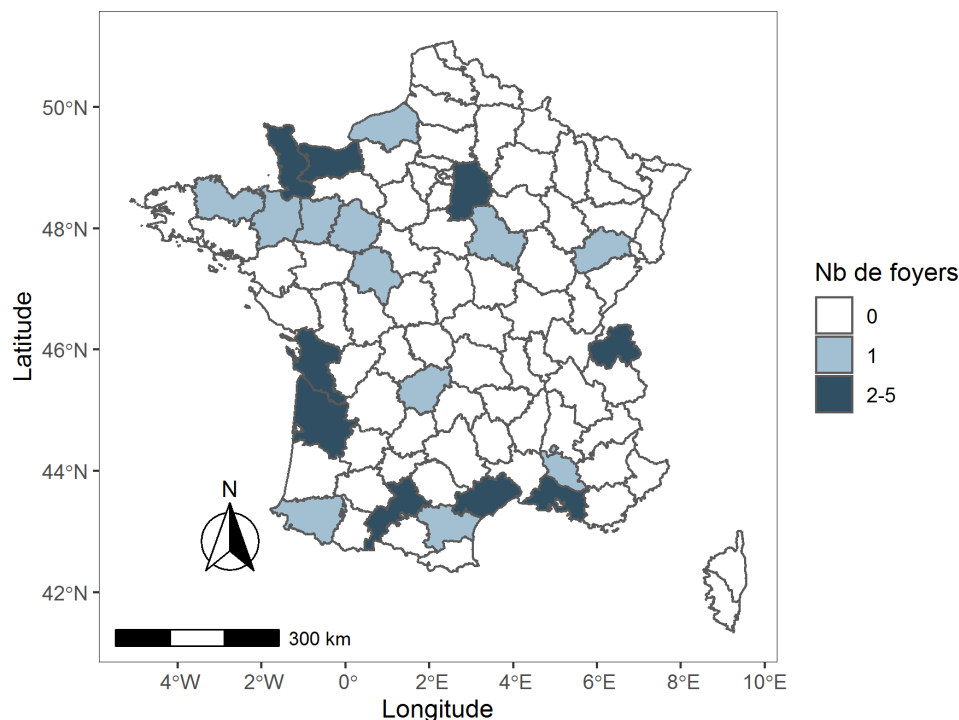
Dans deux foyers en lien avec les CSI espagnols, des cas contacts ont pu être identifiés, soit des chevaux présents dans ces structures, testés positifs, mais n'ayant pas été en Espagne.

A ce stade, aucun cas d'échappement d'un site n'a par contre été identifié.

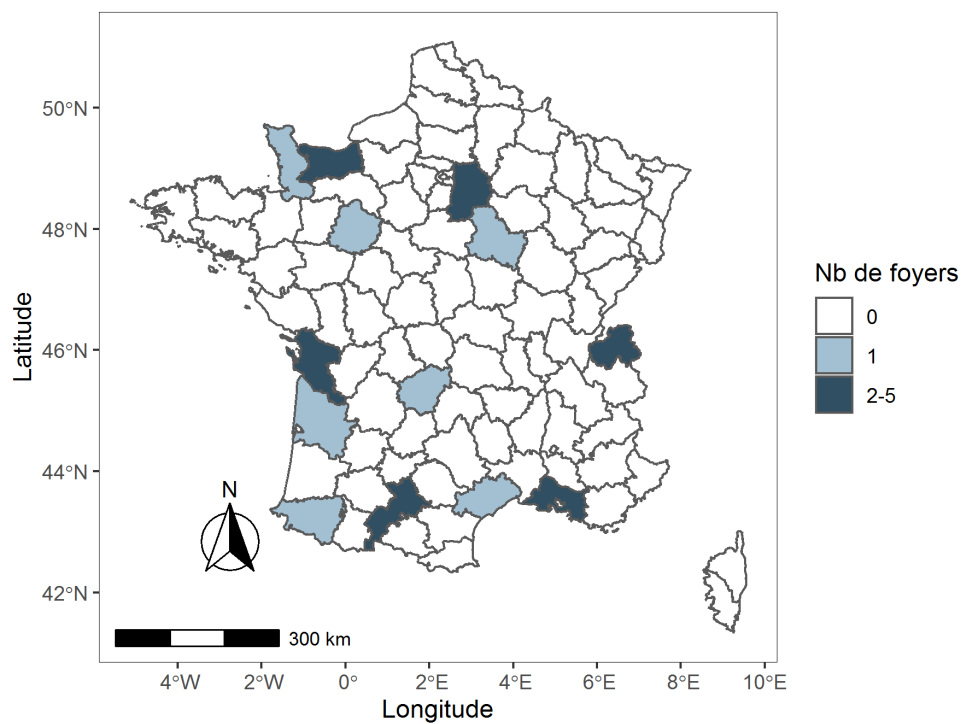
Les symptômes exprimés par ces **équidés sont toujours majoritairement des symptômes respiratoires, ou uniquement de l'hyperthermie**. On note aussi quelques syndromes neurologiques, mais à ce jour, **un seul cas de mortalité sur un cheval contact est rattachable à cet épisode**. **Des mesures sanitaires strictes sont maintenues**, avec des tests réguliers des équidés de ces foyers et le nombre de positifs diminue très régulièrement.

Les cas autochtones, soit **16 foyers sans lien avec les CSI espagnols**, ont augmenté depuis la dernière réunion de la cellule de crise, le 15 mars dernier. On y enregistre par contre 4 cas détectés suite à un dépistage (ventes et changement d'écurie), qui n'auraient sans doute pas été repérés sans l'appel à la vigilance et 3 foyers d'avortement, habituels en cette période de l'année. 4 foyers ont aussi déclaré des syndromes neurologiques avec quatre équidés morts sur 3 sites différents.

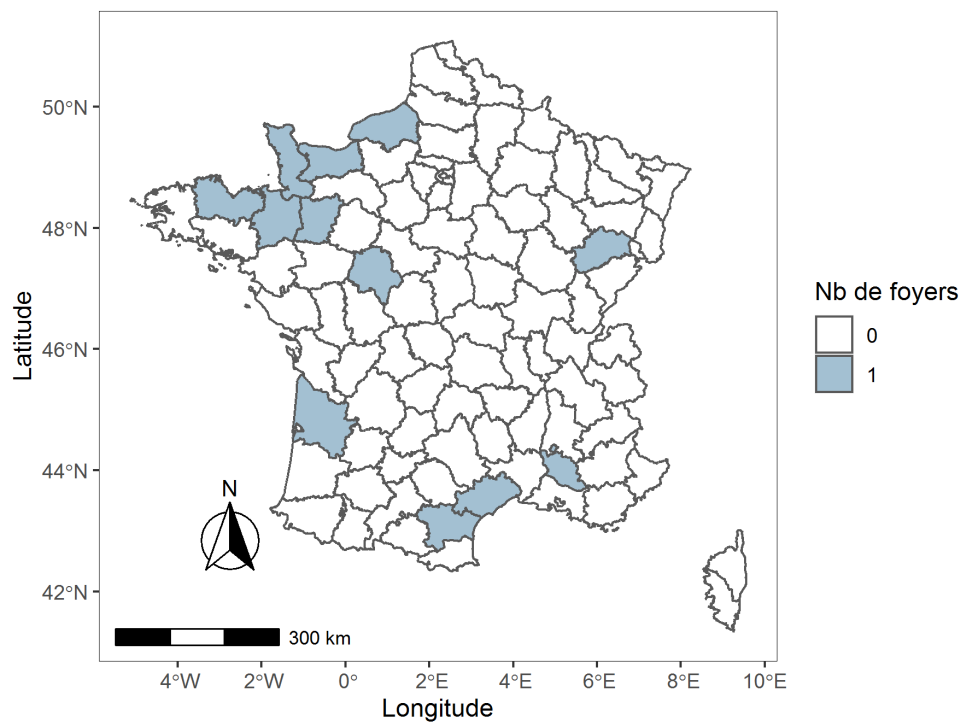
Nombre de foyers HVE1 par département - 2021  
RESPE - Bilan au 29/03/2021 (N = 36)



### Nombre de foyers HVE1 en lien avec les CSI Espagnols RESPE - Bilan au 29/03/2021 (N = 24)



### Absence de lien avec les CSI Espagnols RESPE - Bilan au 29/03/2021 (N = 12)



## Une reprise des rassemblements sous haute surveillance

Pour préparer la reprise des compétitions, la FEI a réuni ces dernières semaines un groupe de travail composé d'experts vétérinaires et scientifiques, dont le Professeur Anne Couroucé (ONIRIS/FFE/RESPE). Ce groupe était chargé d'établir les conditions sanitaires de cette reprise. Après une dernière réunion ce 30 mars après midi, les mesures de reprise ont été diffusées à l'ensemble des acteurs concernés : cavaliers, vétérinaires, organisateurs...), ainsi que sur son site : <https://inside.fei.org/fei/ehv-1/return-to-competition>.

De manière générale, les procédures sanitaires seront renforcées sur l'ensemble des rassemblements organisés sous l'égide de la FEI ; l'objectif est de protéger les chevaux et les compétitions équestres internationales des conséquences des maladies infectieuses pouvant être transmises avant, pendant et après les événements FEI. Certaines de ces mesures ne seront actives que jusqu'au 30 mai à minima, période définie par la FEI pour un retour à une situation normale vis-à-vis de la rhinopneumonie.

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, **la FFE et la SHF** ont décidé conjointement de **maintenir la reprise\* des compétitions** équestres nationales et internationales, rassemblements d'équidés et stages qu'elles organisent, ou placés sous leur égide, **à compter du lundi 12 avril 2021.**

Comme la FEI, la FFE et la SHF se sont également réunies pour établir **leurs propres conditions de retour à la compétition.** Ces mesures spécifiques à la France **s'harmoniseront cependant avec celles établies par la FEI** et devraient être **diffusées avant le week-end pascal.** **La cellule de crise ne manquera de les relayer.**

*\* Les conditions de cette reprise à huis-clos s'inscriront dans le strict respect des mesures en vigueur dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la Covid 19*

## Les mesures de prévention toujours d'actualité sur le territoire

Même si l'évolution de la situation sur le territoire semble favorable, la cellule de crise considère que la reprise de l'ensemble des rassemblements doit se faire avec prudence. Tous les foyers, « espagnols » et autochtones, ne sont pas clos ; une circulation virale est toujours active au sein de certains effectifs.

La vigilance reste de mise afin de ne pas anéantir les efforts consentis par l'ensemble des acteurs de la filière depuis début mars. Les mesures sanitaires de prévention (en annexe) restent donc d'actualité, **notamment pour les rassemblements tels que les foires, ventes, warm'up et autres rassemblements de chevaux et de cavaliers, y compris randonnées et chasses à courre** en particulier si des chevaux de sport sont concernés.

Dans le contexte national et international de reprise des activités sportives, la surveillance d'éventuels nouveaux cas est un facteur clef de la maîtrise de la situation. La cellule de crise rappelle donc **l'importance de la déclaration des chevaux malades ou suspects, ainsi que des cas testés positifs.**

## Relevé de décisions

A l'échelle nationale, la situation paraît évoluer favorablement. La cellule de crise se félicite de ces résultats encourageants qui permettent d'entrevoir la reprise des manifestations équestres dans des conditions sanitaires rassurantes. Elle invite néanmoins chacun à ne pas relâcher la vigilance, en particulier sur la détection et la déclaration des cas suspects, garantes d'une réactivité si nécessaire.

La cellule de crise attire aussi l'attention sur le respect strict des conditions de reprise afin d'en garantir le succès.

Le présent communiqué est à diffuser et relayer largement.

La cellule de crise continue de suivre les évolutions de la situation et de diffuser toute information utile. Elle se réunira à nouveau le **mardi 06 avril**.

### **\* La cellule de crise du RESPE**

*Déclenchée le 01 mars, elle regroupait l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération des Acteurs du Développement, des Techniques modernes de reproduction Equine, la Fédération des Eleveurs du Galop, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, la Société Française des Equidés de Travail, la Société Hippique Française, le Trot, la Direction générale de l'Alimentation et le RESPE.*

RESPE - 02 31 57 24 88 - [contact@respe.net](mailto:contact@respe.net)

## ANNEXE

### Mesures sanitaires de prévention

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux, plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Il est ainsi important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.

L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux.

Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

#### Mesures de prévention générales :

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

- Les **chevaux des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, **malades**, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- Les **chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme** : ils peuvent être **porteurs du virus « au bout du nez »**. Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

**Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel (mains, vêtements,...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus et contribuer de façon non négligeable à la propagation de la maladie.**

#### **Pour les foyers confirmés :**

- ✘ Isoler les animaux positifs
- ✘ Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ✘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ✘ Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- ✘ Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- ✘ Désinfecter les vans et camions de transport, avant et après chaque déplacement
- ✘ Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins

- ⌘ Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- ⌘ Utiliser du matériel différent pour chaque lot d'animaux
- ⌘ Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- ⌘ Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées a minima 21 jours après constat du dernier symptôme de rhinopneumonie.

**En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires, et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :**

- ⌘ Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects
- ⌘ Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ⌘ Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- ⌘ Suivre la température de ces animaux pendant au moins 1 semaine (période d'incubation)
- ⌘ Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé) si nécessaire, pour recherche du virus

**Mesure de prévention spécifique : la vaccination**

La vaccination est un des piliers de la prévention contre les maladies contagieuses. Elle permet de protéger de manière individuelle l'équidé vacciné en réduisant le risque d'infection et/ou en réduisant la sévérité et la durée des signes cliniques. La vaccination permet également de réduire l'excrétion de l'agent pathogène par l'équidé malade, limitant la transmission de la maladie aux autres équidés. C'est aussi une protection collective : plus le nombre d'équidés vaccinés contre une maladie est important, moins il y a de diffusion de l'agent pathogène et, de fait, plus le risque d'épidémie est faible.

En cas de forte circulation de virus ou lors d'épizootie, il peut être recommandé pour des effectifs sains et des animaux en bonne santé, de vacciner ceux qui ne le sont pas et pour ceux déjà vaccinés, de renouveler les rappels si ces derniers datent de plus de 6 mois.

Si la vaccination est fortement recommandée, elle ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

**Dépistage**

**Pour les tests de dépistage**, les recommandations de la cellule de crise restent d'actualité, en particulier sur l'utilisation de **tests appropriés à la situation et à l'évolution de la maladie chez un équidé atteint**. L'objectif est de pouvoir repérer tout équidé excréteur, même faiblement, notamment les chevaux asymptomatiques, pour limiter le risque de propagation du virus au sein des effectifs déjà touchés, mais surtout aux autres activités de la filière équine. L'usage de tests sensibles est **en particulier important dans le cadre de contrôle libératoire de chevaux en quarantaine**.

Pour plus d'informations sur la maladie

- HVE1 : [Fiche maladie RESPE](#) / [Fiche maladie IFCE](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Fiches de mesures sanitaires spécifiques par acteurs](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)
- [Communiqué FFE/SHF](#)
- [Communiqués FEI du 27/02/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21](#)
- [Communiqués FEI du 01/03/21 – Mise à jour](#)
- [Communiqués FEI du 12/03/21](#)